



Prime de remplacement et refus de travail

Par **Lenwe**, le **08/06/2009** à **14:14**

Bonjour,

Je suis assistant de gestion comptable, et m'occupe de la comptabilité dans une PME.

L'assistante de direction étant en longue maladie, on m'a donné plusieurs de ses tâches à effectuer (standard, aller à la poste, commandes de fournitures).

J'ai accepté en mai une prime, mais rien n'a été décidé sur juin.

Suis-je en droit de réclamer une nouvelle prime pour ce mois-ci, et, si elle est refusée, suis-je en droit de refuser d'effectuer le travail ?

Merci.